Feuille officielle d'avis
du district de Moutier

Numéro 17
Mercredi 7 mai 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet *www.lasemaine.ch.*

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. –.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Belprahon

Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu **le jeudi 12 juin 2025 à 19h30 à la Maison communale.**

Ordre du jour

1. Règlement d'organisation du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs (décision)
2. Comptes 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision)
3. Budget 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
4. Règlement sur les traitements du personnel et les indemnités du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
5. Élection de l'organe de vérification des comptes du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
6. Présentation du décompte final du crédit d'engagement pour la mensuration officielle Lot 3 (information)
7. Comptes 2024 de la Commune mixte de Belprahon (décision)
8. Règlement sur le transfert de tâches dans le domaine de l'aide sociale (décision)
9. Voter une dépense périodique de CHF 8'000.00 dans le domaine de l'aide sociale (décision)
10. Voter l'augmentation de CHF 20'000.00 du crédit d'engagement pour le PAL (plan d'aménagement local) - décision
11. Informations du Conseil communal
12. Divers et imprévus

Dépôt public

Les règlements cités à l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal, du 12.5.2025 au 10.6.2025.

Les documents suivants pourront également être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture:

- Comptes 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Budget 2025 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Comptes 2024 de la commune mixte de Belprahon

Ces documents seront également disponibles sur le site internet de la Commune.

Recours

Un éventuel recours contre le règlement d'organisation du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau, au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Belprahon, le 7 mai 2025

Le Conseil communal

Corcelles

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 10 avril 2025

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès- verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 10 avril 2025 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 8 mai au 7 juin 2025 inclus, au secrétariat communal.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouvertures du secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h30 ou sur rendez-vous.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 1er mai 2025

Le Conseil communal

Court

Commune bourgeoise de Court

Assemblée bourgeoise

Mardi 10 juin 2025 à 20 heures
au Centre Communal, 2e étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2024, ratifier les dépassements de crédit et arrêtés de comptes
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 142'000.– pour la réfection partielle de la conduite d'eau potable à la rue de l'Avenir, éventuellement à couvrir par voie d'emprunt
4. Discuter et approuver un cautionnement, respectivement un prêt en faveur d'Energies Court SA, pour un montant maximum de Fr. 2'000'000.--. L'Assemblée bourgeoise accepte soit de cautionner directement Energies Court SA, soit d'octroyer un prêt à Energies Court SA qui sera financé par voie d'emprunt. Les taux d'intérêt du prêt et de l'emprunt seront identiques
5. Divers

Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 10 juin 2025 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 25 juin 2025, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 7 mai 2025

Bourgeoisie de Court, Conseil de bourgeoisie

Crémines

Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

Création du syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs (syndicat de communes): dépôt public du règlement d'organisation du 8 mai 2025 au 6 juin 2025 auprès de l'administration communale de Crémines.

Ce syndicat est appelé à gérer en pot commun les forêts de la Commune bourgeoise de Grandval, la Commune bourgeoise de Perrefitte, la Commune mixte de Belprahon, la Commune mixte de Corcelles, la Commune mixte de Crémines, la Commune mixte de Eschert et la Commune mixte de Roches.

Ce document, en vertu de l'article 54 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo) du 16.3.1998, est déposé publiquement pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les citoyennes et les citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau.

Cet objet sera soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 19 juin 2025.

Crémines, le 7 mai 2025

Le Conseil communal

Place de jeux – incivilités et dégradations

Le Conseil communal informe la population que des actes de dégradation et des comportements incivils ont récemment été constatés sur la place de jeux communale. Ces faits, regrettables, sont principalement l'œuvre d'enfants qui ont pu être identifiés.

Le Conseil communal tient à rappeler que ces espaces sont destinés à l'usage et au plaisir de toutes et tous, dans le respect des installations et des autres usagers. Il appelle donc chacun à faire preuve de civisme.

En cas de récidive, des mesures appropriées seront prises à l'encontre des auteurs identifiés.

Crémines, le 7 mai 2025

Le Conseil communal

Eschert

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le **jeudi 5 juin 2025, à 20 h, à la Maison communale.**

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le Règlement d'organisation du Syndicat de gestion forestière Raimeux et environs ;
2. Discuter et approuver le Règlement du personnel du Syndicat élargi du Grand Val (SEGV) ;
3. Discuter et approuver le budget 2025 du Syndicat élargi du Grand Val (SEGV) ;
4. Discuter et approuver l'Organe de vérification des comptes du Syndicat élargi du Grand Val (SEGV), pour une période de 4 ans ;
5. Discuter et approuver les comptes 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val (SGV) ;
6. Discuter et approuver les comptes 2024 de la Commune mixte d'Eschert ;
7. Discuter et approuver l'Organe de vérification des comptes de la Commune mixte d'Eschert pour les années 2026-2029.
8. Divers

Les documents sont déposés sur le site internet de la Commune ainsi qu'au Secrétariat communal **30 jours avant l'Assemblée.** Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les **30 jours après l'Assemblée communale,** un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un éventuel recours contre Le Règlement d'organisation du Syndicat de gestion forestière Raimeux et environs (point 1 de l'ordre du jour) peut être adressé à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Haupstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Eschert, le 5 mai 2025

Le Conseil communal

Grandval

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers : Mme Julie Hemmeler et M. Nicolas Ledermann, les Deutes 4, 2745 Grandval.

Auteur du projet : Gms architectes SA, Rue de l'Ecluse 66a, 2000 Neuchâtel.

Emplacement : Parcelle 1328 à Grandval

Projet : Construction non-chauffée d'un garage pour deux véhicules et d'une cave. Démolition du mur de soutènement à l'est et création d'un nouvel accès au sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Zone : Zone H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 juin 2025 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 7 mai 2025

Le Conseil municipal

Plantation et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales et privées

Les riverains des routes énumérées cidessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures jusqu'au 31 mai 2025.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Grandval, le 12 mars 2025

Le Conseil municipal

Loveresse

Abo Sports 2025/2026 Tramelan (piscine-patinoire)

La piscine de Tramelan ouvrira ses portes le samedi 24 mai 2025. La commune de Tramelan propose un Abo-sports comprenant l'entrée à la piscine et à la patinoire de Tramelan.

Les Autorités communales de Loveresse ont décidé de renouveler l'offre de l'Abo sports aux écoliers de la commune au même tarif que celui de la commune de Tramelan.

Ainsi, le prix de l'abonnement à charge des parents se monte CHF 20.-. Il sera en vente auprès de notre administration communale du 12 au 16 mai 2025. Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement

Loveresse, le 9 avril 2025

Conseil communal

Assemblée communale du lundi 16 juin 2025, à 20 h à la Fondation rurale Interjurassienne (FRI), Beau- Site 9, à Loveresse

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver les comptes communaux 2024.
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 186'600.- pour le Syndicat d'amélioration foncière intégrale Centre Vallée.
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour l'installation d'UV au réservoir.
4. Divers.

Les comptes sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'administration communale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez- vous.

Loveresse, le 29 avril 2025

Conseil communal

École à journée continue EJC

En mars dernier, une enquête a été réalisée par la commune de Loveresse sur les besoins des parents en matière d'école à journée continue.

Sur les 42 réponses reçues concernant 42 élèves, 6 familles ont exprimé le besoin d'EJC pour 7 enfants.

Au vu du résultat, il a été décidé de ne pas ouvrir d'école à journée continue à la rentrée d'août 2025 puisque qu'aucun module ne présente de demande ferme d'au moins 10 élèves conformément à l'art. 2 de l'Ordonnance sur l'EJC.

Loveresse, le 2 mai 2025

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérant : Gerber Anne et Jean-Luc, Place du Marché 2b, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 317, Place du Marché 2b

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau.

Zone : PQ « Gros Clos »

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 mai 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 avril 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Cab Consultim Sàrl, Grand Rue 14, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : BIM Process.ch, Rue du 23-Juin 20a, 2822 Courroux.

Emplacement : parcelle N° 30, au lieu- dit : « Rue du Nord 4 », commune de Moutier.

Projet : transformation d'une usine désaffectée pour l'aménagement de 3 nouveaux appartements, changement de toutes les fenêtres et peinture extérieure, démolition d'une partie du couvert existant en façade Est, installation d'une pompe à chaleur à l'Est et aménagement de 3 places de stationnement au Nord et Nord-Est.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Recensement arch. : digne de conservation.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 mai 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 avril 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : PPE Beauregard 9, Beauregard 9, 2740 Moutier

Auteur du projet : ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2768, Beauregard 9

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur air/eau extérieures.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 juin 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 7 mai 2025

Services Techniques-Urbanisme

Mises au concours

La Municipalité de Moutier met au concours les postes suivants

- Un/e aide-concierge à 10 % (secteur école enfantine Mercier) au service des Infrastructures.
- Un/e aide-concierge à 35 % (école primaire Chantemerle) au service des Infrastructures.
- Un/e aide-concierge remplaçant/e, sur appel, (remplacement principalement en matinée) au service des Infrastructures.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch : vendredi 16 mai 2025.

Moutier, le 30 avril 2025

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours les postes suivants, à l'Ecole à journée continue (EJC), pour la période du 1er août 2025 au 31 juillet 2026 :

- Un/e assistant/e socioéducatif/ve ou éducateur/trice de l'enfance à 55 %, pour l'accompagnement d'un enfant à besoins spécifiques
- Un/e assistant/e socioéducatif/ve ou éducateur/trice de l'enfance à 40 %, pour l'accompagnement d'un enfant à besoins spécifiques
- Un/e assistant/e socioéducatif/ve ou éducateur/trice de l'enfance à 25 %, pour l'accompagnement d'un enfant à besoins spécifiques
- Un/e assistant/e socioéducatif/ve ou éducateur/trice de l'enfance ou titre jugé équivalent à 25 %

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch : mercredi 21 mai 2025

Moutier, le 5 mai 2025

Conseil municipal

Perrefitte

Avis de construction

****Modification de la demande de permis de construire publiée les 13 et 20 novembre 2024****

Requérante : La Table et Logis SA, att. de M. Fabien Mérillat, Gros Clos 111, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : ARC Architecture Sàrl, M. Patrick Cuenin, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles Nos 650, 737 et 907, au lieu-dit : « Gros Clos / Clos du Moulin 4/5 », commune de Perrefitte Moutier.

Projet : transformation et agrandissement d'un immeuble locatif en 8 appartements, construction d'un couvert pour 6 voitures et d'un garage double.

Modifications : déplacement de la pompe à chaleur à l'Ouest du bâtiment, agrandissement du volume du bâtiment au Nord, pose d'une toiture à deux pans sur le couvert à voitures, diverses modifications de l'aspect des façades, des ouvertures et des aménagements extérieurs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : CA et HA2.

Dérogations : art. 8 al. 3 RCC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 juin 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 mai 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Thierry Mérillat, Gros Oeuches 100, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Projet : Ajout d'un poêle dans garage existant sur parcelle N° 942 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Gros Clos ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : M2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 juin 2025** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 7 mai 2025

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Assemblée municipale du 18 juin 2025

L'Assemblée municipale a été fixée au 18 juin 2025 **à la halle de gymnastique** de Perrefitte à 20 h.

Ordre du jour

1. Comptes 2024

   Présentation et discussion

   Rapport de vérification

   Approbation des comptes 2024
2. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 45'000 destiné à l'achat du progiciel de gestion communal Urbanus
4. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 600'000 destiné aux travaux de rénovation du bâtiment de l'école primaire
5. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 40'000 destiné à la rénovation de la cuisine de l'appartement de la halle de gymnastique
6. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 30'000 destiné à la transformation partielle du hangar des travaux publics
7. Divers

Remarque : Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé des comptes 2024.

Perrefitte, le 7 mai 2025

Le Conseil municipal

Petit-Val

Avis de construction

Requérant : Fritz Grossen, Les Neufs Prés 3, 2748 Les Ecorcheresses

Emplacement : Parcelle N° 420, Les Neufs Prés 3, 2748 Les Ecorcheresses

N° eBau : 2024-3570

Projets de construction : - Isolation du grenier pour l'aménagement d'une pièce de rangement et de jeu avec ouverture de 5 fenêtres et 2 fenêtres de toit

- Abri pour vaches (demande après-coup)

Dimensions : selon plans déposés

Zone : agricole

Dérogation requise : Aucune, le projet est conforme à l'affectation de la zone.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 juin 2025 inclusivement,** à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 7 mai 2025

Secrétariat communal

Mise au concours - Administratrice - administrateur des finances (25-35%)

avec entrée en fonction au 1er juillet 2025 ou date à convenir.

Vos tâches :

- Tenue de la comptabilité générale
- Gestion des débiteurs et créanciers

- Élaboration des budgets, plans financiers et bouclements
- Gestion des salaires et charges sociales
- Décomptes TVA
- Soutien au Conseil communal pour toute décision d'ordre financier
- Analyses financières
- Mise en place de la GED

Votre profil :

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans un des domaines suivants : comptabilité, finances ou économie
- Attrait pour les aspects relevant de la stratégie financière
- Responsable, autonome, curieux·euse et proactif·ve
- Connaissances MCH2 et des programmes Urbanus sont un atout
- Esprit client, empathie, souplesse

Nous vous offrons :

- Place de travail avec outils informatiques modernes
- Horaires flexibles
- Salaire selon le barème cantonal
- Ambiance de travail agréable dans une petite équipe dynamique
- Possibilité de formation continue

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à Monsieur Willy Pasche, Maire, au 079 251 10 48.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels sont à adresser par courrier postal ou par voie électronique (admin@petit-val.ch) jusqu'au 10 mai 2025.

Souboz, le 23 avril 2025

Conseil communal

Reconvilier

04.0302.0203 – eBau 2025-5971

Avis de construction

Requérante : Girod Muriel, Rue des Prés 5, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1190, Rue des Prés 5, 2732 Reconvilier

Projet : Construction d'une piscine structure bois avec pompe à chaleur

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Publication : dès le 30 avril 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 30 mai 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 28 avril 2025

Administration des constructions

Saules

Abo Sports 2025/2026

En collaboration avec la municipalité de Tramelan, la comme de Saules propose pour la saison 2025-2026 un abonnement combiné piscine/patinoire pour les enfants en âge de scolarité obligatoire.

Le coût de l'abonnement est de Fr. 20.-. Une photo est nécessaire pour son établissement.

L'offre combinée est limitée dans le temps. Pour en bénéficier, il est impératif de venir retirer les abonnement au bureau communal du 12 au 16 mai 2025.

Saules, le 7 mai 2025

Conseil communal

Sorvilier

Avis de construction

Requérant : Jonathan Wahli, Vélé 4, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévilard

Emplacement : parcelles N° 222 et 875, au lieu-dit : « Clos Beausan 2 »

Projet : Remplacement des fenêtres, rénovation des façades, remplacement du chauffage par une PAC intérieure et rénovation simple des 3 appartements existants (parcelle N° 222)

Installation de chantier avec la pose de 2 containeurs durant les travaux et démolition du grenier 2a (parcelle N° 875)

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : M2

Remarques : Bâtiment digne de conservation (Objet C)

Ensemble bâti

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 mai 2025 inclusivement,** au secrétariat communal de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 30 avril 2025

Le Conseil municipal

Tavannes

Avis de construction

Requérant : ImmoSyla Sàrl, Rue du Bruye 51, 2732 Reconvilier.

Projet : transformation, comprenant entre autres de la pose de Velux, d'une lucarne, de la modification d'ouvertures, de la construction de balcons et du remplacement du chauffage par une pompe à chaleur, du bâtiment Rue des Eaux 3 et l'aménagement de places de stationnement, parcelle n° 1453 en zone H3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 mai 2025 inclusivement,** au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 30 avril 2025

Le chef des travaux publics

Abo-sports

En collaboration avec celle de Tramelan, la commune de Tavannes propose pour la saison 2025-2026 un abonnement combiné piscine/patinoire. Celui-ci est disponible à tous citoyens tavannois au prix de vente de :

- CHF 20.- pour les enfants de 6 à 14 ans révolus
- CHF 50.- pour les étudiants dès 15 ans révolus et AVS
- CHF 95.- pour les adultes

L'abonnement est valable depuis la date d'ouverture de la piscine et jusqu'à celle de la fermeture de la patinoire. Les abonnements sont disponibles auprès de l'administration municipale (horaires habituels d'ouverture) du **12 au 23 mai.**

Les requérants voudront bien se munir d'une **photo-passeport** qui sera jointe à l'abonnement.

Tavannes, le 21 avril 2025

Le secrétariat municipal

Invitation à la population

Intégration du développement durable dans la politique communale de Tavannes

La Municipalité de Tavannes entame un processus de création d'un Agenda 2040, axé sur les principes du développement durable, en collaboration avec le bureau Natura et le canton de Berne. Dans ce cadre, la population est invitée à un atelier participatif le 14 mai à 19 h à la salle communale.

En se lançant dans la démarche, la commune de Tavannes donne un signe fort quant à sa volonté d'intégrer le développement durable dans sa vision stratégique. Pour effectuer ce processus, le Conseil municipal s'est approché des spécialistes du bureau Natura pour l'accompagner.

L'objectif de la Municipalité est donc double. Premièrement réaliser un nouvel état des lieux de la durabilité communale à l'aide de l'outil « profilographe » développé par le canton de Berne. Deuxièmement, définir les lignes directrices, qui composeront à la fois le futur Agenda 2040 et qui imprègneront le programme de législature. Cette démarche participative, menée par un groupe de travail dédié et soutenue par le canton de Berne (Office de l'environnement et de l'énergie-OEE), devrait être achevée d'ici la fin de l'année et présentée lors de l'assemblée municipale de décembre.

Afin d'impliquer la population tavannoise dans ces réflexions fondamentales, un atelier participatif public est organisé le mercredi 14 mai à 19 h à la salle communale (durée env. 2h30). Toute personne intéressée à s'exprimer et à proposer des idées pour l'intégration du développement durable dans la stratégie communale et pour l'avenir de Tavannes est la bienvenue. Pour des questions d'organisation, une inscription auprès du secrétariat communal est souhaitée jusqu'au mardi 13 mai : secretariat@tavannes.ch ou 032 482 60 43.

Tavannes, le 1er mai 2025

Le Conseil municipal

Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Stebler Gaby, Rue du Beurnez 4, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévilard

Adresse du projet : BF 461, Rue du Beurnez 4, 2733 Pontenet

Description du projet : Construction d'un couvert à voiture simple en bois

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Zone/périmètre protégés : Espace bâti B

Objets protégés : objet C, digne de conservation

Dépôt public : **du 30 avril au 30 mai 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 24 avril 2025

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Bévilard

Assemblée bourgeoise ordinaire vendredi 13 juin 2025 à 20 h à la loge

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. a) Comptes 2024

   b) Validation crédit d'investissement
3. Divers

Bévilard, le 1er mai 2025

Le Conseil de bourgeoisie

Commune bourgeoise de Malleray

Assemblée ordinaire de la Commune bourgeoise,

vendredi 13 juin 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil, Grand-rue 52, Malleray

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès- verbal de la dernière assemblée
2. Approbation des comptes 2024
3. Acquisition de parts sociales
4. Approbation d'un crédit pour la réfection d'un chemin forestier
5. Divers et imprévus

Malleray, le 5 mai 2025

Conseil de bourgeoisie

Divers

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Assemblée des délégués

Mercredi 4 juin 2025 - 20 h
Halle de gymnastique, Crémines, salle N° 2

Ordre du jour :

1. Accueil et liste de présences
2. PV de l'assemblée des délégués du 14 novembre 2024
3. Comptes 2024
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement de 93'500.- pour le renouvellement de la télécommande
5. Réfection du chemin Rossini
6. Réélection du Président
7. Situation du SER
8. Divers

Dans les 30 jours suivant l'assemblée des délégués, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'assemblée.

Crémines, le 1er mai 2025

Le Conseil d'administration

Syndicat D'amélioration Foncière Intégrale Centre-Vallée

Assemblée ordinaire des propriétaires

Conformément à l'article 9 des statuts, le comité a le plaisir de vous convoquer à la 22e assemblée ordinaire des propriétaires qui aura lieu le

Lundi 26 mai 2025 À 20 heures
à la salle communale de Malleray

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2019
4. Présentation des comptes de 2019 à 2024

   a) rapport de l'organe de vérification des comptes

   b) approbation des comptes et décharge au comité
5. Approuver le décompte final du projet
6. Donner mandat aux membres du comité de préparer la dissolution du syndicat
7. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des propriétaires du 27 mai 2019 ainsi que les comptes de 2019 à 2024 peuvent être consultés **jusqu'au 26 mai 2025** dans les bureaux communaux de Valbirse (à Bévilard, rue Aimé-Charpilloz 2) et Loveresse, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Ces documents peuvent également être consultés sur le site de la commune de Valbirse (www.valbirse.ch, sous l'onglet «vivre à Valbirse», puis «Lien»).

Au nom du comité du Syndicat d'amélioration foncière Centre-Vallée : N. Griggio Weibel, secrétaire

---

Assemblée des délégués du Syndicat des paroisses Par8

12 juin 2025 à 19 h 30
À la salle de paroisse de Sorvilier

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 31.10.2024
4. Comptes 2024 – acceptation
5. Rapport sur la protection des données
6. Modification du règlement d'organisation du Par8
7. Activités du Par8
8. Informations des pasteurs
9. Parole aux délégués
10. Divers

Tavannes, le 29 avril 2025

Syndicat d'alimentation en eau des communes municipales de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

Jeudi 12 juin 2025 à 19 heures,
à Tavannes, Centrale de commande de la Birse

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 14.11.2024
3. Comptes 2024
   - Approbation de la répartition des revenus aux communes et au SEMOR
   - Rapport de l'organe de vérification des comptes
   - Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
4. Réélection du comité
5. Divers

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Sonceboz, en mai 2025

SESTER

Michel Devaud, Président

Christiane Chapuis Munoz, Secrétaire

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

informations pratiques

Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma	9 h à 11 h et 15 h à 17 h
Mercredi	15 h à 17 h
Jeudi	15 h à 18 h
Vendredi	9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve	9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Ma et Me	14 h à 16 h
Jeudi	14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve	10 h à 11 h et 15 h à 16 h
Mercredi	15 h à 16 h
Jeudi	10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Police administrative	032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme. Travaux publics	032 494 13 33
Electricité.Eau.	032 494 12 14
Service de piquet Electricité. Eau	**032 494 12 12**
Centre de l'enfance Ecole à journée continue	032 493 56 31
Service d'accueil en famille	032 492 10 05
SeJAC	032 493 10 11
Bibliothèque	032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).
Paiement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques

Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

Tél. du secrétariat : 032 493 48 27
Courriel : secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse : 032 493 18 60
Courriel : caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture : Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet : www.belprahon.ch

Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone : 032 492 12 88
Courriel : secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture : Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet : www.champoz.ch

Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone : 032 499 90 70
Courriel : secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture : Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet : www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)

Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone : 032 497 71 10
Courriel : contact@court.ch
Site internet : www.court.ch

Heures d'ouverture :

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques

Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone : 032 499 95 42
Courriel : secretariat@cremines.ch
Site internet : www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h

Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone : 032 493 40 85
Courriel : secretariat@eschert.ch
Site internet : www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1ers samedis du mois (sauf janvier et août, le 2e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.

Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone : 032 499 95 55 / 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel : secretariat@grandval.ch
Site internet : www.grandval.ch

Heures d'ouverture : Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture : Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).